

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Louis

Numéro de dossier : R.C.A.3V.Q.257

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Tenue le 8 mai 2019 au 19 h</p> <p>Centre communautaire Saint-Mathieu</p> <p>1000, rue Bar-le-Duc</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Règlement R.C.A.3V.Q. 257 modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans les quartiers de Sillery (largeur minimale de lot)</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4. Présences

Membres avec droit de vote : Mmes Andrée Blanchet et Carolle Dussault, MM. Arnaud Desbiens, Bernard Drouin, Walter Ouellet, Pierre Pelletier, Jean-François Rodrigue et Jean-Guy Villeneuve.

Présentation : Mme Diane Collin, conseillère en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et Mme Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme, Division de la gestion du territoire, Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Animation et préparation du rapport : Mme Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.

5. Informations présentées

- Présentation des modifications proposées
- Information relative au déroulement de la consultation publique

Objet de la demande :

Voici les ajustements proposés pour le quartier de Saint-Louis:

1. Un écran visuel sous forme de plantation en cour arrière dans la nouvelle aire désignée pour un projet de logements subventionnés au sud du centre sportif de Ste-Foy;
2. Les marges minimales de certains lots à faible densité près de l'avenue Fournier et de la rue Sasseville.
3. La rectification de la marge de recul à l'axe de la rue du Général-Tremblay.

Le conseil de quartier a reçu le mandat de formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion) en vertu de l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec.

Le règlement R.C.A.3V.Q. 257 comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

6. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis)

RÉSOLUTION 19-05-05

Sur proposition dûment appuyée, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis recommandent unanimement au conseil d'arrondissement d'adopter le Règlement R.C.A.3V.Q. 257 modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones du quartier de Sillery (largeur minimale de lot) tel que proposé.

7. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 60

Nombre d'interventions : 2

Deux résidents se disent en accord avec la nouvelle largeur minimale de lot proposée et soulignent l'importance de la protection des espaces verts pour la qualité de vie du quartier.

Un résident souhaite savoir pourquoi cette norme s'applique uniquement aux deux zones visées. *On mentionne que des normes similaires ont été ajoutées aux grilles de spécifications des autres zones résidentielles du quartier lors d'une précédente modification réglementaire.*

8. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis)

Les membres du conseil de quartier ont bénéficié d'une rencontre préparatoire qui leur a permis de poser plusieurs questions afin de bien comprendre les modifications proposées.

Ils prennent acte des interventions des citoyens et en tiennent compte dans la formulation de la recommandation.

Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistant-greffier de l'arrondissement.

Approuvé par

Signé

Pierre Pelletier
Président
Conseil de quartier de Saint-Louis

21 mai 2019

Préparé par

Signé

Cristina Bucica
Conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne